

ORIGINAL : anglais

DATE : 9 décembre 2022

# Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

**Quarante‑cinquième session**

**Genève, 5 – 9 décembre 2022**

décisions de la quarante‑cinquième session du comité

*adoptées par le comité*

DÉCISION CONCERNANT LE POINT 2 DE L’ORDRE DU JOUR :

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Le président a soumis pour adoption le projet d’ordre du jour diffusé sous la cote WIPO/GRTKF/IC/45/1 Prov.2, qui a été adopté.

DÉCISION CONCERNANT LE POINT 3 DE L’ORDRE DU JOUR :

ACCRÉDITATION DE CERTAINES ORGANISATIONS

Le comité a pris note du document WIPO/GRTKF/IC/45/2 et a décidé d’actualiser la liste des organisations non gouvernementales admises en qualité d’observatrices ad hoc auprès du comité.

DÉCISION CONCERNANT LE POINT 4 DE L’ORDRE DU JOUR :

PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET LOCALES

Le comité a pris note des documents WIPO/GRTKF/IC/45/3 et WIPO/GRTKF/IC/45/INF/4.

Le comité a vivement encouragé et invité les membres du comité et tous les organismes publics ou privés intéressés à contribuer au Fonds de contributions volontaires de l’OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées.

Le président a proposé les huit membres ci‑après qui siégeront à titre personnel au Conseil consultatif, et le comité les a élus par acclamation : Mme Catherine Bunyassi Kahuria, conseillère principale auprès du Cabinet du procureur général et du Département de la justice de la République du Kenya; M. Vueti Kosoniu May, premier secrétaire auprès de la Mission permanente de Fidji; M Sebastian Molina Necul, chef de la Division de la propriété intellectuelle du Sous‑secrétariat pour les affaires économiques internationales du Chili; Mme Sonia Patricia Murcia Roa, représentante de Maloca *Internationale*; M. Musa Usman Ndamba, représentant de la Mbororo Social Cultural Development Association (MBOSCUDA); M. Thomas Reitinger, examinateur principal des brevets à la Division des brevets de l’Office allemand des brevets et des marques, relevant du Ministère fédéral de la justice de l’Allemagne; M. Jason Searle, représentant et conseiller auprès du Native American Rights Fund (NARF); et M. Emil Žatkuliak, chef du Département des affaires internationales auprès de l’Office de la propriété industrielle de la Slovaquie.

Le président a désigné M. Yonah Seleti, vice‑président du comité, pour présider le Conseil consultatif.

DÉCISION CONCERNANT LE POINT 5 DE L’ORDRE DU JOUR :

RAPPORT DU GROUPE SPÉCIAL D’EXPERTS SUR LES SAVOIRS TRADITIONNELS ET LES EXPRESSIONS CULTURELLES TRADITIONNELLES

Le comité a pris note du rapport verbal présenté par la coprésidente et le coprésident du Groupe spécial d’experts sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles, à savoir Mme Edwina Lewis et M. Anthony Kakooza.

Le comité a prié le Secrétariat, pour la quarante‑sixième session de l’IGC, d’actualiser et de simplifier certains documents datant des premières années de l’IGC sur des sujets tels que les approches fondées sur les droits et celles fondées sur les mesures, les interactions entre instruments nationaux et internationaux, les différences entre les normes minimales et les normes maximales et les formes juridiques possibles des instruments internationaux.

DÉCISION CONCERNANT LE POINT 6 DE L’ORDRE DU JOUR :

SAVOIRS TRADITIONNELS ET EXPRESSIONS CULTURELLES TRADITIONNELLES

Le comité a élaboré, sur la base du document WIPO/GRTKF/IC/45/4, un nouveau document intitulé “La protection des savoirs traditionnels : projets d’articles – Version révisée des facilitateurs”, et sur la base du document WIPO/GRTKF/IC/45/5, un nouveau document intitulé “La protection des expressions culturelles traditionnelles : projets d’articles – Version révisée des facilitateurs”. Le comité a décidé que, à la clôture de ce point de l’ordre du jour le 9 décembre 2022, ces textes seraient transmis à la quarante‑sixième session du comité, conformément au mandat du comité pour l’exercice biennal 2022‑2023 et au programme de travail pour 2022.

Le comité a pris note et débattu des documents WIPO/GRTKF/IC/45/6, WIPO/GRTKF/IC/45/7, WIPO/GRTKF/IC/45/8, WIPO/GRTKF/IC/45/9, WIPO/GRTKF/IC/45/10, WIPO/GRTKF/IC/45/11, WIPO/GRTKF/IC/45/12, WIPO/GRTKF/IC/45/13, WIPO/GRTKF/IC/45/INF/7 et WIPO/GRTKF/IC/45/INF/8.

DÉCISION CONCERNANT LE POINT 7 DE L’ORDRE DU JOUR :

CRÉATION D’UN OU PLUSIEURS GROUPES SPÉCIAUX D’EXPERTS

Le comité est convenu qu’une réunion d’un groupe spécial d’experts sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles serait organisée avant la quarante‑sixième session du comité en appliquant *mutatis mutandis* les mêmes dispositions que celles convenues à la trente‑septième session au titre du point 6 de l’ordre du jour. Le comité est convenu que la réunion se tiendra le dimanche 26 février 2023 de 9 heures à 16 h 30 (heure de Genève).

DÉCISION CONCERNANT LE POINT 8 DE L’ORDRE DU JOUR :

QUESTIONS DIVERSES

Ce point de l’ordre du jour n’a fait l’objet d’aucune discussion.

DÉCISION CONCERNANT LE POINT 9 DE L’ORDRE DU JOUR :

CLÔTURE DE LA SESSION

Le comité a adopté ses décisions relatives aux points 2, 3, 4, 5, 6 et 7 de l’ordre du jour le 9 décembre 2022.

[Fin du document]